



## Archives et Droits de l'Homme

\*\*\*\*\*

### Janvier 2013 – Article 16

#### Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 16.

1. *A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.*
2. *Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.*
3. *La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.*

L'Article 16 était et reste un article très controversé. Il englobe le droit de se marier quelle que soit sa race et sa religion; il envisage le divorce et le droit des femmes à participer à la répartition des biens ; il s'oppose au mariage forcé ; il définit la famille comme une unité «naturelle» sociale sans préciser ce qui constitue une telle unité ; et il demande aux Etats de protéger la vie familiale. Avant que la Déclaration universelle ne soit rédigée, l'ONU avait déjà pris plusieurs mesures importantes concernant les droits des femmes énoncés à l'Article 16. La Charte des Nations Unies affirme "l'égalité des droits pour les hommes et les femmes" ; la première Assemblée générale des Nations Unies, en 1946, a adopté une résolution demandant aux Etats membres d'adopter des «mesures nécessaires pour remplir les buts et objectifs de la Charte en accordant aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes », et le nouveau Conseil économique et social a nommé une Sous-commission dédiée à la condition de la femme, qui a été peu après élevée au statut de commission. Lors de la rédaction de la Déclaration, le président de la Commission de la condition de la femme, Bodil Begtrup du Danemark, et les délégations soviétiques n'ont cessé de plaider pour l'égalité des hommes et des femmes et se sont battus contre les ébauches contenant un langage sexiste.

Des déclarations remarquables ont été entendues au cours des débats. Shaista Ikramullah, la femme extraordinaire qui a représenté le Pakistan, a déclaré qu '« il était impératif que les peuples du monde reconnaissent l'existence d'un code de comportement civilisé qui s'appliquerait non seulement dans les relations internationales, mais aussi dans les affaires intérieures », et bien qu'elle pensait que l'égalité des droits ne veut pas dire droits identiques, elle voulait « assurer la protection des femmes après le divorce et la sauvegarde de leurs biens ». Le délégué de l'Uruguay, Sr. Fontaina, lors du débat sur la nature de la famille, a fait

valoir que le mot «naturel» était inutile parce que «la famille est l'unité fondamentale de la société et que c'était la cellule autour de laquelle l'Etat a été formé; la manière dont la famille a été constituée était d'une importance secondaire» ; cela peut être interprété comme signifiant que l'orientation sexuelle et la composition des membres de la famille ne sont pas pertinents par rapport au droit d'être protégé. Jamil Baroodi, le délégué saoudien, a souligné le fait que, apparemment, "les auteurs du projet de la déclaration avait pour l'essentiel pris en considération les normes reconnues par la civilisation occidentale". Toutes ces idées ont été testées à plusieurs reprises dans les années qui ont suivi l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

L'opposition aux différentes ébauches de l'Article 16 a été large, mais divisée, basée sur le point en question. La mention explicite du divorce a suscité l'opposition de divers groupes chrétiens, et le débat sur la nature de la famille en tant qu'unité sociale a mis de nombreux délégués en désaccord les uns avec les autres. La délégation de l'Arabie Saoudite s'est si profondément opposée au passage parlant d'épouser en dehors de sa religion qu'elle s'est finalement abstenue d'approuver l'ensemble de la déclaration, décision fondée en grande partie sur son opposition à l'Article 16. (Citations tirées de Johannes Morsink, *The Universal Declaration of Human Rights: Origins, Drafting and Intent*, pp. 24-26, 116-125, 254-257.)

Suite à l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Nations Unies ont adopté un certain nombre de conventions et de normes à l'appui des principes énoncés à l'Article 16: la Convention sur la nationalité de la femme mariée (1957, entrée en vigueur en 1958), la Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1962, entrée en vigueur en 1964), la Convention relative aux droits de l'enfant (1989, entrée en vigueur en 1990) et la Recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1965). Le nombre de ces actions officielles témoigne de la préoccupation constante de l'ONU sur les questions intégrées dans l'"article sur le mariage".

Les documents relatifs au mariage sont détenus par les pouvoirs publics qui certifient et sanctifient les mariages, en général les registres civils, et les documents des institutions religieuses. Les archives sur la dissolution des mariages se trouvent autant dans les tribunaux civils que religieux. Les archives des tribunaux reflètent également les luttes sur le mariage de même sexe, la garde des enfants et autres conflits familiaux, tandis que les services d'immigration conservent des dossiers sur les séparations et les réunions familiales. Les organisations non gouvernementales axées sur les droits de l'homme, les cabinets d'avocats et les bureaux d'aide juridique ont des dossiers sur les tendances générales de la vie familiale et sur les cas particuliers. Les agences d'adoption et les ministères de protection de l'enfance possèdent des dossiers sur les familles. Les organes de presse et les journalistes qui couvrent les questions familiales disposent de des fichiers pertinents. Les documents personnels contiennent souvent des copies des certificats de mariage, de naissance et d'autres documents de la vie familiale. Tout comme l'Article 16 qui déclare que la famille est «l'élément naturel et fondamental de la société», les documents de la vie familiale sont un élément naturel et fondamental des archives et, comme la famille, ils doivent être protégés par l'État.

## **Général.**

Avocats, tribunaux internationaux et archives. Dans une interview à l'*International Justice Tribune* Geoffrey Nice, avocat britannique surtout connu comme le procureur principal de Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international pour la Yougoslavie, a déclaré à

propos des procès internationaux : "on peut dire que les verdicts de ces cas sont beaucoup moins importants que les dossiers de preuve qu'ils laissent derrière eux. Des documents qui ne seraient jamais disponibles autrement que pour ces procès et qui démontrent comment les choses se sont passées. Parce que si nous pouvons apprendre la façon dont les choses se sont passées -alors peut-être que nous serons assez intelligent et assez raisonnables pour réduire leur récurrence dans le futur". <http://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Global-Newsletter-April-2011-English.pdf>

Téléphones portables localisant les utilisateurs. La capacité des téléphones cellulaires pour enregistrer l'emplacement géographique d'une personne a suscité de vastes débats dans de nombreux pays. En Europe, ce débat a débouché sur un débat plus large concernant la Directive sur la conservation des données de l'Union européenne. Un politicien allemand et défenseur de la vie privée, Malte Spitz, a publié six mois de données de suivi que la *Deutsche Telekom* avait sur lui pour montrer combien d'information les compagnies de téléphone gardent, en application avec la directive. L'Allemagne, la Roumanie et la République tchèque ont déclaré la Directive sur la conservation des données inconstitutionnelle.

<http://www.tmcnet.com/usubmit/2011/04/01/5418538.htm>. Pour une autre protestation concernant les données des téléphones mobiles, venant de France, voir "*Giants Tech* défie la loi française de conservation des données", <http://www.informationweek.com/news/security/privacy/229401245>.

Photographies missionnaires en ligne. Douze centres importants d'archives aux États-Unis et en Europe partagent électroniquement les photographies qu'ils détiennent, prises par les missionnaires protestants et catholiques de Grande-Bretagne, Norvège, Allemagne et États-Unis couvrant les années 1860 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les 60'000 photos numérisées présentent des activités missionnaires en Afrique, en Chine, à Madagascar, en Inde, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Caraïbes et incluent des images qui sont probablement les seules existantes de certaines populations locales. Appelé *Mission Photography Archives*, ce fonds d'images numérisées est mis à disposition par l'intermédiaire du *Center for Religion and Civic Culture* et de la *Digital Library* de l'Université de Californie du Sud. <http://www.voanews.com/english/news/usa/Online-Archive-Preserves-Images-from-Christian-Missions-in-Africa-Asia-121026529.html>

Exposition utilisant des documents au lieu d'objets pour illustrer l'histoire nazie. Le Centre de documentation de la topographie de la terreur s'est ouvert à Berlin en mai 2010. Dans un article paru dans *The Chronicle of Higher Education*, l'auteur cite Thomas Lutz, chef du département du mémorial-musée, qui explique la décision de concentrer les expositions sur des documents et non des objets: "A quoi ça sert si vous avez un uniforme noir, pour expliquer ce qui s'est passé ici?" demanda Lutz. "Après 25 ans de discussion sur ce qui pourrait être montré - chapeaux, armes, objets - les conservateurs ont finalement décidé que le point central devrait être simplement « une bonne documentation historique, avec des images »". <http://chronicle.com/article/Meticulously-Evil/127100/>

### **Nouvelles internationales.**

Biélorussie / Pologne. Depuis 2008, les personnes d'origine polonaise vivant dans l'un des états de l'ancienne Union soviétique qui ne permettait pas la double nationalité ont reçu le droit de demander une «carte polonaise» (Karta Polaka). Cette carte permet à son détenteur de travailler et de créer des entreprises en Pologne et d'obtenir un visa polonais sans frais. Pour

obtenir une carte, le demandeur doit fournir une documentation d'origine polonaise. Le 7 avril 2011, la Cour constitutionnelle de Biélorussie a jugé que la carte "n'est pas conforme aux conventions internationales relatives à l'égalité des Etats". Le *Telegraf.by* a rapporté que les Archives centrales de Biélorussie ont reçu l'ordre de cesser de fournir des documents aux personnes qui tentent de documenter leurs antécédents familiaux dans le but d'obtenir une telle carte. [http://www.thenews.pl/international/artykul152918\\_belarusian-courts-rule-polish-card-against-international-law.html](http://www.thenews.pl/international/artykul152918_belarusian-courts-rule-polish-card-against-international-law.html); <http://telegraf.by/2011/04/access-to-belarusian-archives-blocked-for-poles.html>

Guatemala/Etats-Unis. Après l'examen et la rédaction d'informations qui touchent à la vie privée, la *National Archives and Records Administration* des Etats-Unis a posté des images numérisées des registres du Guatemala datant de 1946-1948 sur les expériences faites sur les maladies sexuellement transmissibles. Une histoire de fond sur la prise de décision des Archives avant de poster les documents a été publiée par *The smoking gun.com* <http://www.thesmokinggun.com/documents/internet/archives-feared-unwanted-political-attention-809645> et Kate Doyle, une éminente experte du Guatemala, a écrit un blog sur le cas <http://nsarchive.wordpress.com/2011/04/25/nara-posts-dr-cutlers-papers-on-medical-experiments-in-guatemala/>

Pologne/Russie. Dans une affaire qui semble ne jamais finir, la Russie, le 7 avril 2011, a remis à la Pologne de nouveaux documents sur le massacre de Katyn, selon *RIA Novosti*. <http://en.rian.ru/russia/20110407/163414413.html>

Kenya/Royaume-Uni/anciennes colonies. En 2009, cinq Kenyans ont poursuivi le gouvernement britannique, en disant qu'ils avaient été torturés au cours de la domination britannique au Kenya dans les années 1950. Le 5 avril 2011, deux jours avant le procès, le *Foreign Office* a déclaré qu'il détenait quelque 2000 boîtes de dossiers contenant des documents officiels de 37 anciennes colonies, dont aucun n'a jamais été mis à la disposition du public. Parmi ceux-ci, environ 300 ont un lien avec le Kenya, et 30 sont signalés comme pertinents à l'affaire. Un des rebelles présumés arrêtés au cours de la révolte des Mau-Mau, dans les années 1950, est le grand-père du président américain Barak Obama, Hussein Onyango Obama. Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que les dossiers seront transférés aux Archives nationales, mais que le transfert pourrait prendre "quelques années à achever". Un autre responsable a expliqué au *Financial Times* que "tous les documents historiques doivent être lus par des examinateurs avant leur transfert aux Archives nationales". <http://www.bbc.co.uk/news/uk-12983289>, <http://www.ft.com/cms/s/0/c4fde0d2-5fb6-11e0-a718-00144feab49a.html#axzz1InSIGX3R>, <http://allafrica.com/stories/201104100005.html>

Vatican/Etats-Unis. Mgr Timothy Dolan de New York, lors d'un dialogue public en avril 2011, a exhorté le Vatican à accélérer l'ouverture de ses archives de l'époque de l'Holocauste. Des groupes juifs ont reçu la promesse qu'en 1987 les dossiers seraient ouverts, mais les archives de la papauté de 1939 à 1946 restent fermées. Les survivants de l'Holocauste, qui sont maintenant très âgés, veulent savoir ce que le Pape Pie XII savait pendant la guerre. La question est délicate, étant donné la volonté actuelle de béatifier Pie XII.

### **Nouvelles nationales.**

Croatie. *L'International Justice Tribune* a signalé que le public croate a été outré que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie accuse les généraux croates Ante

Gotovina et Mladen Markac, ajoutant que la furieuse discussion comprenait la question de savoir qui avait livré les documents au TPIY, qui ont conduit à la condamnation: "le responsable est considéré comme le traître ultime à la cause croate. Jusqu'à aujourd'hui, personne n'a osé dire « je l'ai fait » ". Le principal juge du procès s'est plaint que l'obtention de tous les documents liés à la Croatie demandait "beaucoup de pression" et que "pas tous les documents n'arrivaient sur son bureau". <http://www.rnw.nl/international-justice/article/croatia-unpopular-judgement>

Allemagne. La bibliothèque d'Etat de Berlin a rendu 13 livres volés par les nazis à la communauté juive de Berlin. Les communiqués de presse informent que les livres ont une valeur monétaire "négligeable". Ils comprennent des romans du 19 et 20e siècles, des livres d'histoire, des recueils de poésie, des guides de voyage et des volumes de journaux reliés et portent des timbres de lecture de la « salle de lecture et bibliothèque juive de Berlin » et de la « Communauté juive – Ecole de garçons de Berlin ». Ceci fait écho aux types de documents issus de la communauté juive irakienne désormais entreposés aux Archives Nationales des Etats-Unis, dont l'ultime destination est un sujet de controverse.

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5jMFhXXwwe7o7ulhAZEgXQ-CBFq0g?docId=CNG.6426e8daf15657f3f0c24ada6c927552.351>

Kenya. La Commission de vérité, justice et réconciliation du Kenya a entendu des témoins à Wajir (nord du Kenya) décrivant le prétendu massacre de février 1984 à Wagalla. Un témoin a présenté des photographies qu'il a prises pendant le massacre, en disant qu'il les avait prises tout en se faisant passer pour un travailleur humanitaire de la Croix-Rouge. Le mandat de la Commission est d'enquêter sur les violations des droits de l'homme de 1963 à 2008.

<http://www.rnw.nl/international-justice/article/woes-facing-kenyas-truth-commission>

Libye. Après que Zwiyah, en Libye, ait été reprise par les forces fidèles à Mouammar el-Kadhafi, les journalistes amenés dans un poste de police incendié ont vu des photographies de prisonniers et de cadavres, tandis que "les employés débarrassaient des livres et des documents brûlés".

<http://query.nytimes.com/gst/fullpage.html?res=9C03E7DF1439F935A35757C0A9679D8B63>

Corée du Sud. La Corée du Sud a promulgué une nouvelle loi exhaustive sur la protection des données privées couvrant les organismes gouvernementaux et "presque toutes" les entreprises, a déclaré le blog *Privacy & Information Security Law Blog*.

[http://www.huntonprivacyblog.com/2011/04/articles/international/south-korea-enacts-comprehensive-privacy-law/?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+\(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog\)](http://www.huntonprivacyblog.com/2011/04/articles/international/south-korea-enacts-comprehensive-privacy-law/?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed:+PrivacyInformationSecurityLawBlog+(Privacy+%26+Information+Security+Law+Blog))

Syrie. Le président syrien Bachar el-Assad a accordé la citoyenneté à 300'000 Kurdes syriens qui, au moment du recensement de 1962 en Syrie, vivaient dans le gouvernorat d'Al-Hassaka et avaient été exclus du droit de citoyenneté. On leur avait refusé les passeports et les cartes d'identité ; ils avaient obtenu des certificats d'identification octroyés par le maire, mais ceux-ci ne permettaient pas de voyager, d'enregistrer leur voiture ou leur maison ou d'obtenir un certificat scolaire au-delà de la neuvième année, a rapporté la BBC citant un rapport diffusé par la TV Al-Manar du Hezbollah libanais. <http://www.bbc.co.uk/news/world-middle-east-12995174>; <http://www.middle-east-online.com/english/?id=45407>

Taiwan. Lors d'un procès avec des accusations et contre-accusations violentes, le *Taipei Times* rapporte que le Bureau présidentiel a accusé 17 anciens fonctionnaires du Parti démocrate progressiste de "ne pas avoir rendu " 36'000 documents aux Archives nationales "il y a quelques années". La plupart des documents sont censé être classifiés, il n'y a aucune indication de leur contenu, de l'organisme d'origine, ou s'ils ont en fait jamais été déposés, ou, s'ils l'étaient, comment ils ont quitté les Archives.

<http://www.taipeitimes.com/News/taiwan/archives/2011/04/03/2003499807>

Tunisie. Certains fonctionnaires du gouvernement de transition en Tunisie font un effort pour recueillir et préserver les archives du ministère de l'Intérieur, a rapporté le *Los Angeles Times*. Le gouvernement intérimaire a émis une ordonnance pour que tous les organismes gouvernementaux protègent leurs documents et des troupes ont été postées autour du siège de l'ancien parti au pouvoir. Les Archives nationales ont demandé que le gouvernement saisisse toutes les archives au siège des partis. <http://www.latimes.com/news/nationworld/world/la-fg-tunisia-archives-20110417,0,7232106.story>

Royaume-Uni. La Cour suprême a statué que le ministère de la Santé doit publier ses données statistiques sur le nombre d'avortements tardifs effectués en raison d'un handicap. Le Ministère s'est opposé à leur communication, craignant que les médecins ou les patients individuels puissent être identifiés à partir des seules statistiques, mais un tribunal indépendant a déclaré que la probabilité d'identification était «lointaine».

<http://www.telegraph.co.uk/health/8457884/Publish-abortion-data.html>;

<http://www.channel4.com/news/department-of-health-loses-abortion-secrecy-bid>

Etats-Unis. Les médecins qui ont mené une étude controversée sur le cancer du poumon impliquant plus de 50'000 patients dans de nombreux hôpitaux ne peuvent pas aujourd'hui localiser le 90 pour cent des formulaires de consentement que les patients, qui ont participé à l'étude, ont signés. L'étude controversée rapportait qu'en 2006, 80 pour cent des décès par cancer du poumon pouvaient être évités grâce à l'utilisation de la tomodensitométrie (CT scans), mais en 2008, le *New York Times* avait signalé qu'une partie de la recherche était financée par une société qui fabrique des cigarettes. Un rapport confidentiel de 2008 sur le consentement des patients a recommandé que le procès soit arrêté, mais il continue.

[http://www.nytimes.com/2011/04/30/health/research/30lung.html?\\_r=1](http://www.nytimes.com/2011/04/30/health/research/30lung.html?_r=1)

Californie. *California Watch*, une ONG basée en Californie, zone à forte activité sismique, a fusionné des milliers de documents provenant de sources publiques pour créer une base de données interactive afin de localiser toutes les écoles situées dans les zones de danger sismique. Toutes les écoles de Californie doivent être conçues et construites conformément aux normes de sécurité de l'Etat; au cours du projet, les chercheurs ont tenté de déterminer combien d'écoles n'étaient pas certifiées par les inspecteurs de l'État comme répondant aux normes. Ils ont constaté que de nombreuses écoles inspectées « n'ont pas pu être vérifiées en raison de la tenue négligée des documents et autres aspects techniques ».

<http://californiawatch.org/k-12/thousands-records-merged-create-seismic-safety-database-9632>

Deux doctorants à l'Université de Californie à Davis ont mené une étude de huit ans sur deux districts scolaires de Californie. Ils ont constaté que, au niveau secondaire, plus de 21 pour cent des dossiers des étudiants sont portés disparus et plus encore sont incomplets ou inexacts.

[http://www.news.ucdavis.edu/search/news\\_detail.lasso?id=9835](http://www.news.ucdavis.edu/search/news_detail.lasso?id=9835)

*Texas.* Le bureau du contrôleur du Texas a affiché des données privées sur des millions de personnes sur un serveur public. Les 3.5 millions de documents exposés comprennent 1.2 millions de dossiers des employés et retraités du système scolaire concernant le régime de retraite des enseignants, 2 millions de documents sur le système de chômage, et 28'000 documents sur le système de retraite des employés d'état. Les archives incluent les noms, adresses postales, numéros de sécurité sociale et, dans certains cas, les dates de naissance et numéros de permis de conduire. Les données ne sont pas cryptées.  
<http://www.informationweek.com/news/security/attacks/229401489>

*Wisconsin.* Le 24 août 1970, une bombe posée sur le campus de l'Université du Wisconsin tuait une personne, en blessait d'autres, et avait provoqué des millions de dollars de dégâts. Un des poseurs de bombe est maintenant mort, deux autres ont été reconnus coupables et ont purgé des peines de prison, mais une quatrième n'a jamais été prise. Le FBI, en réponse à une demande d'accès à l'information par l'*Associated Press*, a donné accès aux documents sur l'attentat.

\* \* \* \* \*

Vous trouverez la version anglaise originale sous :

<http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO. Pour souscrire au bulletin en version anglaise, veuillez remplir le formulaire à l'adresse :  
<http://www.unesco.org/archives/hrgnews/managesub.php>.

**Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les directement à :**  
[trudy@trudypeterson.com](mailto:trudy@trudypeterson.com) ou [j.boel@UNESCO.org](mailto:j.boel@UNESCO.org)

*(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)*